

GE_GERICHTE ACPR/161/2023 vom 9. Dezember 2022

GE Cour de justice, 2022-12-09, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ACPR_161_2023

FR: GE_GERICHTE ACPR/161/2023 du 9 décembre 2022

IT: GE_GERICHTE ACPR/161/2023 del 9 dicembre 2022

Erwägungen

E. 1

La Chambre pénale de recours peut décider d'emblée de traiter sans échange d'écritures ni débats les recours manifestement irrecevables ou mal fondés (art. 390 al. 2 et 5 a contrario CPP). Tel est le cas en l'occurrence, au vu des considérations qui suivent.

E. 2.1

Le recours concerne une ordonnance sujette à recours auprès de la Chambre de céans (art. 393 al. 1 let. a CPP) et émane du prévenu qui, partie à la procédure

- 5/7 - P/19096/2019 (art. 104 al. 1 let. a CPP), a qualité pour agir, ayant un intérêt juridiquement protégé à la modification ou à l'annulation de la décision querellée (art. 382 al. 1 CPP).

E. 2.2

Le recours doit être motivé par écrit et adressé à l'autorité de recours dans le délai de 10 jours à compter de la notification de la décision querellée (art. 396 al. 1 et 90 al. 1 CPP). Selon l'art. 91 al. 2 CPP, les écrits doivent être remis au plus tard le dernier jour du délai à l'autorité pénale, à la Poste suisse, à une représentation consulaire ou diplomatique suisse ou, s'agissant de personnes détenues, à la direction de l'établissement carcéral.

E. 2.3

En l'espèce, l'ordonnance querellée a été notifiée – comme elle devait l'être (art. 87 al. 3 CPP) – au conseil du recourant le 12 décembre 2022, de sorte que le délai pour recourir arrivait à échéance le 22 suivant. L'enveloppe dans laquelle le recours a été expédié étant frappée d'un sceau du 26 décembre 2022 de la prison de B_____, le recours est tardif. Partant, il est irrecevable, ce que la Chambre de céans pouvait constater d'office.

E. 3

Le recourant, qui succombe, supportera les frais envers l'État, fixés en totalité CHF 600.- pour la procédure de recours (art. 428 al. 1 CPP et 13 al. 1 du Règlement fixant le tarif des frais en matière pénale, RTFMP ; E 4 10.03). * * * * *

- 6/7 - P/19096/2019

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.